

ART ET CREATION**38500 COUBLEVIE**

Association n° 0381018788

Agrément Jeunesse et Sport n°38 05 042

PROFESSEUR :

Brigitte JUNGINGER

JOUR/HEURE :

Jeudi de 14h à 17h – 20 séances

INSCRIPTION 2026-2027

UNE FICHE PAR ATELIER EN CAS D'ADHESIONS MULTIPLES

NOM DE L'ELEVE

PRENOM

ADRESSE :

COMMUNE :

E.MAIL :

TELEPHONE :

AUTORISEZ-VOUS LA PARUTION DE VOS ŒUVRES SUR INTERNET ?

OUI NON

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SANS LE PAIEMENT INTEGRAL DE LA COTISATION

Comme prévu par le règlement de l'association, l'engagement est annuel. En cas d'abandon de l'activité en cours d'année par un adhérent, les sommes non encaissées resteront dues.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION ET JE L'ACCEPTÉ.

SIGNATURE :

DATE :

ADHESION ANNUELLE	RESIDANT A COUBLEVIE :	30 €	
A INCLURE SUR LE 1 ^{er} CHEQUE	RESIDANT EXTERIEUR :	32 €	
EN CAS DE PAIEMENT EN 3 FOIS.	2 ^{ème} MEMBRE COUBLEVIE	25 €	
	2 ^{ème} MEMBRE EXTERIEUR	27 €	
PARTICIP. AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL			15 €
PARTICIP. AUX ACHATS DE MATERIEL COLLECTIF			5 €
COTISATION ANNUELLE POUR 60 H DE COURS/AN :			264 €
MONTANT TOTAL ANNUEL DU A L'ASSOCIATION :			

Etablir 1 ou 3 chèques par adhérent - Encaissement : 1/10 - 1/01 – 1/04
 Adhésion et participations aux frais incluses sur le 1^{er} chèque
 Se référer au tableau joint pour le montant des chèques

RESERVE A L'ASSOCIATION

SIEGE SOCIAL : ART ET CREATION / MAIRIE DE COUBLEVIE / 38500 COUBLEVIE

PRESIDENTE : Marie ROSSINI 06 07 19 50 65 E MAIL : secretariat@artcreationcoublevie.fr

→